

**Annexe 16: Formulaire de demande de rapprochement de conjoint
dans le cadre du mouvement intra-départemental**

Nom d'usage _____ Nom de naissance _____

Prénom _____ Date de naissance _____

Stagiaire
 Titulaire sur poste à titre provisoire sur poste à titre définitif

Affectation actuelle

Ecole: _____ Commune: _____

Commune d'exercice du conjoint: _____

Pièces justificatives du lien avec le conjoint		
Enseignant marié	- Extrait d'acte de mariage ou photocopie du livret de famille	<input type="checkbox"/>
Enseignant pacsé	- Extrait de l'acte de naissance des partenaires précisant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du PACS de moins de 3 mois ; - Attestation du PACS.	<input type="checkbox"/>
Enseignant en concubinage avec enfant commun	- Photocopie du livret de « concubinage » et extrait d'acte de naissance de l'enfant	<input type="checkbox"/>
Pièces justificatives de l'affectation professionnelle du conjoint		
Conjoint enseignant	- Procès-Verbal d'Installation	<input type="checkbox"/>
Profession libérale	- Attestation d'inscription auprès de l'Urssaf, justificatif d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers (RM)	<input type="checkbox"/>
Autres professions	- Attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint (contrat de travail accompagné des bulletins de salaires ou attestation de l'employeur datée et signée...)	<input type="checkbox"/>
Chef d'entreprise, commerçant, artisan, auto-entrepreneur ou structure équivalente	- Attestation d'immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers ainsi que toute pièce attestant de la réalité de l'activité et de son lieu d'exercice effectif par exemple : déclaration récente du montant du chiffre d'affaires, bail commercial, preuve d'achat du matériel nécessaire à l'activité professionnelle, preuve de commercialisation de produits ou prestations récentes, etc...	<input type="checkbox"/>

Important : toutes les pièces justificatives doivent être **récentes** (datées de moins de 3 mois).

Attention : le rapprochement de conjoint n'est possible qu'en vue d'obtenir une affectation sur la commune de résidence professionnelle du conjoint. Celle-ci doit donc être dans le département du Val d'Oise où dans un département limitrophe, la bonification se fera alors sur une seule ville limitrophe (celle apparaissant en vœu n°1).

A RETOURNER **avant le 9 avril 2021**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

DSDEN 95

Service mouvement intradépartemental

Immeuble le Président

2 A avenue des Arpents

95525 Cergy Pontoise Cedex

Ou par mail à l'adresse ce.ia95.diper@ac-versailles.fr

A.....

Le.....

Signature

Les demandes reçues hors délais ou incomplètes ne seront pas étudiées.